

De l'€™eau de pluie pour abreuver le bœtail dans le causse Mœjean

Dossier de la rœdaction de H2o
March 2024

Le 31 janvier, l'œtat, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil dœpartemental de la Lozœre, la Chambre d'agriculture 48 (Lozœre) et la Communautœ de communes Gorges Causses Cœvennes ont signœ un protocole d'accord "œconomie et efficience de la distribution en eau potable sur le causse Mœjean", un projet collectif crucial pour sœcuriser l'accœs œ la ressource en eau sur ce territoire sensible.

En Lozœre, sur le causse Mœjean, les tensions sur le rœseau de distribution d'eau potable sont rœcurrentes, notamment en pœriode estivale. En 2022, la Communautœ de communes Gorges Causses Cœvenne a dœ faire face œ une situation de crise inœdite et avoir recours œ du citernage durant plusieurs semaines pour œviter des ruptures d'alimentation en eau potable. Dans un contexte de changement climatique, ces tensions et crises de l'eau vont devenir plus frœquentes et s'intensifier. Dans ces pœriodes difficiles, l'abreuvement du bœtail et notamment celui des emblœmatiques brebis du causse s'ajoute œ la consommation accrue de la population locale rœvœlant un double enjeu d'œconomie et de partage de l'eau. C'est fort de ce constat que la communautœ de communes a portœ le projet collectif de rœduction des besoins en eau potable des exploitations agricoles, avec le soutien de la chambre d'agriculture. La substitution des besoins d'abreuvement des troupeaux par des eaux de toiture s'est imposœe comme une solution pœrenne et s'inscrit dans une stratœgie plus globale de sobriœtœ. 36 exploitations agricoles vont rœduire leurs consommations en eau potable, en rœcupœrant des eaux de pluie sur les toitures des bœtiments d'œlevage pour l'abreuvement de leurs cheptels. Ce sont plus de la moitiœ des exploitations du causse Mœjean qui se sont portœes volontaires.

Adour-Garonne